

CONTRIBUTION À LA DÉFINITION
D'UN NOUVEAU
PACTE DE GOUVERNANCE



CONTRIBUTION À LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU PACTE DE GOUVERNANCE

La Communauté Pays Basque a vu le jour en 2017 et le chemin parcouru est déjà considérable. Cette institution, dès sa création, a adopté deux pactes fondateurs de son fonctionnement : le pacte fiscal et le pacte de gouvernance. Ces derniers émanent des travaux de préfiguration (ateliers de Hasparren) et constituent un contrat important sur lequel repose la CAPB. Ils prendront fin en 2020 et doivent donc être retravaillés pour le prochain mandat.

Même si le nouveau Conseil communautaire sera forcément légitime pour définir la gouvernance de la CAPB, il est de bonne gestion démocratique que le nouveau pacte de gouvernance qui précise en particulier les modalités de composition des futures instances dirigeantes de la CAPB à partir de 2020, soit précisé suffisamment tôt avant le lancement de la campagne électorale. On doit aux électeurs une totale transparence sur les modalités de gouvernance de la CAPB avant que ces derniers ne désignent, par leurs votes, les prochains conseillers communautaires.

La proposition ci-dessous se veut être une contribution au débat. Elle repose sur un principe qui vise la prise en compte de la diversité des territoires qui composent la CAPB à tous les niveaux d'organisation de la collectivité. Elle vise également à répondre aux inquiétudes et aux insuffisances de l'organisation actuelle, qui se sont exprimées dans les différents pôles, et telles que révélées dans l'audit citoyen de Batera.

Le force de cette contribution est de s'appuyer sur les territoires. Nous souhaitons la réussite pleine et entière de la CAPB. Pour cela il convient que toutes les communes et les pôles jouent pleinement leur rôle. Il est également important que les élu-e-s qui exercent des responsabilités y soient pleinement investis.

Conseil communautaire : Le Conseil Communautaire reste le lieu de décision majeur de la Communauté Pays Basque. Cet organe rassemble toutes les communes du territoire. Sa composition, le nombre de conseillers et ses prérogatives sont fixés par la loi.

Conseil exécutif : Aujourd'hui composé de 25 membres, nous proposons qu'il comporte à l'avenir 32 membres : un président, 12 vice-présidents, 9 conseillers délégués et 10 référents de pôles.

- Le-la président-e : il-elle est élu par l'assemblée communautaire et préside l'institution
- Les 12 vice-président-e-s : ils-elles sont en charge d'une politique sectorielle et animent la commission thématique à laquelle leur politique est rattachée
- Les 9 conseillers délégués : ils-elle sont en charge d'une politique sectorielle
- Les 10 référent-e-s de pôle : ils ont la responsabilité de l'animation du pôle territorial dont ils-elles sont issus

Une fois élu-e-s par leurs pôles respectifs, les 10 référent-e-s de pôle sont membres de droit du conseil exécutif, et afin de se consacrer pleinement à l'animation de leur pôle, ils-elles ne sont pas en charge d'une politique publique. Leur présence au Conseil Exécutif leur permet de se positionner au cœur du système de décision et les aide à exercer leurs responsabilités territoriales avec plus d'efficacité.

Les autres membres du Conseil Exécutif (Président, Vice-Président, Conseillers Délégué-e-s) y siègent tous sur proposition des différents pôles, selon une répartition respectueuse du poids dé-

mographique des différents territoires, sur la base actuelle.

Répartition des postes du Conseil exécutif (hors référents territoriaux) :

Pôles territoriaux	Nombre de représentant-e-s
Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour (ACBA)	8
Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque	4
Communauté de Communes Amikuze	1
Communauté de Communes Errobi	2
Communauté de Communes Iholdi Oztibarre	1
Communauté de Communes Garazi Baigorri	1
Communauté de Communes Nive-Adour	2
Communauté de Communes Xiberoa	1
Communauté de Communes Hasparren	1
Communauté de Communes Bidache	1
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF (HORS REFERENTS TERRITORIAUX)	22

Le-la Président-e et les vice-président-e-s sont réglementairement élu-e-s par le Conseil communautaire

L'élargissement du nombre de conseillers au sein de l'exécutif doit également permettre de réaliser une avancée significative sur le sujet de la parité. Pour cela, chaque pôle qui désigne plus d'un représentant s'engage à rechercher cette parité.

Conseil permanent : composé de 69 membres, élu-e-s par le conseil communautaire sur proposition des pôles. Chaque pôle se verra attribuer un nombre de sièges en fonction de son poids démographique tel qu'aujourd'hui.

Composition du Conseil Permanent :

Pôles territoriaux	Nombre de représentant-e-s
Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour (ACBA)	26
Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque	14
Communauté de Communes Amikuze	3
Communauté de Communes Errobi	6
Communauté de Communes Iholdi Oztibarre	2
Communauté de Communes Garazi Baigorri	3
Communauté de Communes Nive-Adour	5
Communauté de Communes Xiberoa	4
Communauté de Communes Hasparren	4
Communauté de Communes Bidache	2
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT	69

Commissions thématiques : les 12 commissions thématiques sont présidées par un-e vice- président-e et sont ouvertes aux conseillers communautaires ainsi qu'aux conseillers municipaux volontaires. Les membres sont proposés par les pôles territoriaux et validés par le conseil communautaire. Chaque pôle se verra attribuer un nombre de sièges en fonction de son poids démographique.

Afin de représenter la société civile organisée, des membres du conseil de développement siègent à leurs côtés au nombre de 3 par commission.

Pôle territorial : Il est composé d'élus issus des différentes communes qui composent chaque pôle. La répartition se fera sur le modèle des anciens EPCI. (cf annexe). Pour 9 pôles sur 10, cela permettra d'impliquer davantage d'élus que les seuls conseillers communautaires. Le pôle Côte Basque Adour restera composé des seuls conseillers communautaires. Cette mesure conforte encore plus le lien entre la CAPB et les communes.

Comme évoqué plus haut, le Pôle Territorial propose ses représentants pour le Conseil Permanent, le Conseil Exécutif et les Commission Thématiques. Le pôle élit son référent-e de pôle (parmi les conseillers communautaires) ainsi qu'un suppléant-e. Le référent-e de pôle siège au Conseil Exécutif, en cas d'absence le suppléant-e le remplace. Le pôle s'engage à respecter la mixité dans la composition du binôme.

Groupes de travail territoriaux : Les pôles organisent des groupes de travail en lien avec les compétences de la CAPB. Ils sont constitués par des conseillers communautaires et municipaux du territoire avec possibilité de désigner des référents par thème.

Non cumul des mandats : Afin d'avoir des élus qui incarnent pleinement l'institution et qui ont le temps de s'y investir, les 32 membres du Conseil Exécutif (Président, Vice-Présidents, Conseillers Délégués et Référents de pôle) ne peuvent cumuler avec un mandat départemental, régional ou de parlementaire. Dans le même esprit et avec le souci supplémentaire que le-la président-e de la CAPB ne soit pas non plus le 1er porte-parole de sa propre commune, il conviendra d'éviter le cumul Maire/Président.

Pole territorial	Communes	Habitants	Avant 2017	Depuis 2017
ACBA	Anglet	38 663	9	18
ACBA	Bayonne	50 589	11	22
ACBA	Biarritz	24 777	7	12
ACBA	Bidart	6 597	3	2
ACBA	Boucau	8 200	3	3
Amikuze	Aïcirits-Camou-Suhast	672	2	1
Amikuze	Amendeuix-Oneix	448	1	1
Amikuze	Amorots-Succos	235	1	1
Amikuze	Arbérats-Sillègue	264	1	1
Amikuze	Arbouet-Sussaute	312	1	1
Amikuze	Aroue-Ithorots-Olhaïby	244	1	1
Amikuze	Arraute-Charritte	385	1	1
Amikuze	Béguios	249	1	1
Amikuze	Béhasque-Lapiste	502	1	1
Amikuze	Beyrie-sur-Joyeuse	514	2	1
Amikuze	Domezain-Berraute	516	2	1
Amikuze	Etcharry	125	1	1
Amikuze	Gabat	245	1	1
Amikuze	Garris	286	1	1
Amikuze	Ilharre	156	1	1
Amikuze	Labets-Biscay	158	1	1
Amikuze	Larribar-Sorhapuru	190	1	1
Amikuze	Lohitzun-Oyhercq	204	1	1
Amikuze	Luxe-Sumberraute	402	1	1
Amikuze	Masparraute	226	1	1
Amikuze	Méharin	271	1	1
Amikuze	Orègue	484	2	1
Amikuze	Orsanco	109	1	1
Amikuze	Osserain-Rivareyte	211	1	1
Amikuze	Pagolle	269	1	1
Amikuze	Saint-Palais	1 842	7	1
Amikuze	Uhart-Mixe	206	1	1
Aturri	Lahonce	2 346	3	1
Aturri	Mouguerre	5 013	7	2
Aturri	Saint-Pierre-d'Irube	4 835	7	2
Aturri	Urcuit	2 420	3	1
Aturri	Urt	2 269	3	1
Aturri	Villefranque	2 596	3	1
Bidache	Arancou	156	2	1
Bidache	Bardos	1 828	5	1
Bidache	Bergouey-Viellenave	117	2	1
Bidache	Bidache	1 370	5	1
Bidache	Came	956	3	1
Bidache	Guiche	961	4	1
Bidache	Sames	704	3	1
Errobi	Arcangues	3 147	3	1
Errobi	Bassussarry	3 074	3	1

Errobi	Cambo-les-Bains	6 629	6	35	3	14
Errobi	Espelette	2 061	3		1	
Errobi	Halsou	585	2		1	
Errobi	Itxassou	2 082	3		1	
Errobi	Jatxou	1 142	2		1	
Errobi	Larressore	1 980	3		1	
Errobi	Louhossoa	904	2		1	
Errobi	Souraïde	1 396	2		1	
Errobi	Ustaritz	6 826	6		2	
Garazi Baigorri	Ahaxe-Alciette-Bascassan	274	1	52	1	30
Garazi Baigorri	Aincille	111	1		1	
Garazi Baigorri	Ainhice-Mongelos	171	1		1	
Garazi Baigorri	Aldudes	317	2		1	
Garazi Baigorri	Anhaux	393	1		1	
Garazi Baigorri	Arnéguy	236	1		1	
Garazi Baigorri	Ascarat	318	1		1	
Garazi Baigorri	Banca	341	2		1	
Garazi Baigorri	Béhorléguy	74	1		1	
Garazi Baigorri	Bidarray	686	2		1	
Garazi Baigorri	Bussunarits-Sarrasquette	203	1		1	
Garazi Baigorri	Bustince-Iriberry	89	1		1	
Garazi Baigorri	Caro	199	1		1	
Garazi Baigorri	Estérençuby	354	2		1	
Garazi Baigorri	Gamarthe	122	1		1	
Garazi Baigorri	Iroulégu	367	2		1	
Garazi Baigorri	Ispoure	673	2		1	
Garazi Baigorri	Jaxu	205	1		1	
Garazi Baigorri	Lacarre	177	1		1	
Garazi Baigorri	Lasse	329	1		1	
Garazi Baigorri	Lecumberry	171	1		1	
Garazi Baigorri	Mendive	164	1		1	
Garazi Baigorri	Ossès	845	3		1	
Garazi Baigorri	Saint-Étienne-de-Baigorri	1 487	5		1	
Garazi Baigorri	Saint-Jean-le-Vieux	852	3		1	
Garazi Baigorri	Saint-Jean-Pied-de-Port	1 586	5		1	
Garazi Baigorri	Saint-Martin-d'Arrossa	537	2		1	
Garazi Baigorri	Saint-Michel	292	1		1	
Garazi Baigorri	Uhart-Cize	808	3		1	
Garazi Baigorri	Urepel	288	2		1	
Hazparne	Ayherre	1 035	3	36	1	12
Hazparne	Bonloc	366	2		1	
Hazparne	Brisous	2 732	4		1	
Hazparne	Hasparren	6 757	9		2	
Hazparne	Hélette	717	3		1	
Hazparne	Isturits	519	2		1	
Hazparne	La Bastide-Clairence	985	3		1	
Hazparne	Macaye	569	3		1	
Hazparne	Mendionde	844	3		1	

Hazparne	Saint-Esteben	416	2		1			
Hazparne	Saint-Martin-d'Arberoue	317	2		1			
Iholdi Oztibarre	Arhansus	73	1	26	1	13		
Iholdi Oztibarre	Armendarits	408	3		1			
Iholdi Oztibarre	Bunus	131	1		1			
Iholdi Oztibarre	Hosta	81	1		1			
Iholdi Oztibarre	Ibarrolle	85	1		1			
Iholdi Oztibarre	Iholdy	555	4		1			
Iholdi Oztibarre	Irissarry	878	6		1			
Iholdi Oztibarre	Juxue	211	1		1			
Iholdi Oztibarre	Lantabat	290	2		1			
Iholdi Oztibarre	Larceveau-Arros-Cibits	403	3		1			
Iholdi Oztibarre	Ostabat-Asme	194	1		1			
Iholdi Oztibarre	Saint-Just-Ibarre	232	1		1			
Iholdi Oztibarre	Suhescun	173	1		1			
Sud PB	Ahetze	2 111	2		43		1	29
Sud PB	Ainhoa	671	2	1				
Sud PB	Arbonne	2 164	2	1				
Sud PB	Ascain	4 213	3	1				
Sud PB	Biriatou	1 221	2	1				
Sud PB	Ciboure	6 297	4	3				
Sud PB	Guéthary	1 311	2	1				
Sud PB	Hendaye	16 599	7	7				
Sud PB	Saint-Jean-de-Luz	14 057	7	6				
Sud PB	Saint-Pée-sur-Nivelle	6 721	4	2				
Sud PB	Sare	2 642	3	1				
Sud PB	Urrugne	9 995	5	4				
Xiberoa	Ainharp	144	1	55		1	36	
Xiberoa	Alçay-Alçabéhéty-Sunharette	226	1			1		
Xiberoa	Alos-Sibas-Abense	315	1		1			
Xiberoa	Arrast-Larrebieu	94	1		1			
Xiberoa	Aussurucq	246	1		1			
Xiberoa	Barcus	648	2		1			
Xiberoa	Berrogain-Laruns	164	1		1			
Xiberoa	Camou-Cihigue	99	1		1			
Xiberoa	Charritte-de-Bas	275	1		1			
Xiberoa	Chéraute	1 099	4		1			
Xiberoa	Espès-Undurein	506	1		1			
Xiberoa	Etchebar	72	1		1			
Xiberoa	Garindein	503	2		1			
Xiberoa	Gotein-Libarrenx	478	1		1			
Xiberoa	Haux	80	1		1			
Xiberoa	Idaux-Mendy	266	1		1			
Xiberoa	Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut	129	1		1			
Xiberoa	Laguinge-Restoue	166	1		1			
Xiberoa	Larrau	197	1		1			
Xiberoa	L'Hôpital-Saint-Blaise	74	1		1			
Xiberoa	Lichans-Sunhar	81	1	1				

Xiberoa	Lichos	136	1		1	
Xiberoa	Licq-Athérey	209	1		1	
Xiberoa	Mauléon-Licharre	2 974	12		1	
Xiberoa	Menditte	196	1		1	
Xiberoa	Moncayolle-Larrory-Mendibieu	317	1		1	
Xiberoa	Montory	301	1		1	
Xiberoa	Musculdy	237	1		1	
Xiberoa	Ordarp	521	2		1	
Xiberoa	Ossas-Suhare	89	1		1	
Xiberoa	Roquiague	117	1		1	
Xiberoa	Sainte-Engrâce	192	1		1	
Xiberoa	Sauguis-Saint-Étienne	161	1		1	
Xiberoa	Tardets-Sorholus	551	2		1	
Xiberoa	Trois-Villes	135	1		1	
Xiberoa	Viodos-Abense-de-Bas	718	2		1	
				367		233